

## **L'immigration réunionnaise : un peuplement continu, contraint et volontaire**

Jacqueline Andoche, Laurent Hoarau, Jean-François Rebeyrotte, Emmanuel  
Souffrin

► **To cite this version:**

Jacqueline Andoche, Laurent Hoarau, Jean-François Rebeyrotte, Emmanuel Souffrin. L'immigration réunionnaise : un peuplement continu, contraint et volontaire. Expressions, Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM) Réunion, 2009, Spécial Histoire-Géographie, pp.137-155. hal-02391024

**HAL Id: hal-02391024**

**<https://hal.univ-reunion.fr/hal-02391024>**

Submitted on 3 Dec 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# L'IMMIGRATION RÉUNIONNAISE : UN PEUPEMENT CONTINU, CONTRAIT ET VOLONTAIRE

**Jacqueline ANDOCHE, Laurent HOARAU,  
Jean-François REBEYROTTE et Emmanuel SOUFFRIN**  
Centre d'études ethnosociologiques de l'océan Indien<sup>1</sup>

Résumé. – Cette recherche permet de produire une analyse des flux migratoires issus de l'engagisme et tente une approche globale de ces flux sur un peu moins d'un siècle (1846-1938). Cette étude sur l'immigration prend un relief particulier à la Réunion car tous les groupes présents aujourd'hui sont issus d'un processus d'immigration forcé, sous contrat ou sous contrôle de l'État. Ces groupes hétérogènes, de par leurs origines, posent pour nous la problématique des frottements culturels et de la construction de la mixité (sociale, culturelle, religieuse) à la Réunion et de son rapport au modèle français. Il s'agit, à travers cette communication, de traiter plusieurs points qui permettent d'appréhender et de comprendre la construction de la mixité dans des contextes historique et sociologique évoluant sans cesse au sein d'un phénomène de créolisation des hommes et des cultures d'origine.

*Abstract. – This paper purports to analyze the migratory trends of indenture in a general survey spanning nearly one century (1846-1938). This study on immigration is of particular importance regarding Reunion Island as all the existing ethnic groups there stem from a process of forced immigration submitted to either individual deals or state control. Because of their multiple origins, these groups raise the problems related to cultural confrontations and the building of a "melting-pot" (in social, cultural, religious terms) in the island and in relation to the French model. This paper deals with several items which highlight the building of a mixed society within a historical and sociological context undergoing constant change due to the creolization of people and their cultural roots.*

## **Préambule**

Depuis 2005, dans le cadre d'un programme national de recherche mené par l'Agence pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE) sur la thématique « Histoire et mémoires des immigrations en régions », l'ESOI (Études ethnosociologiques de l'océan Indien) a mis en place une étude

1. [esoi@voila.fr](mailto:esoi@voila.fr).

débouchant aujourd'hui sur la production d'une synthèse pluridisciplinaire : « Immigrations réunionnaises : des populations en provenance et en devenir ». Cette recherche permet de produire une synthèse et une analyse des flux migratoires issus de l'engagisme et tente une approche globale du peuplement de l'île sur un peu moins d'un siècle (1846-1938). Cette étude sur l'immigration prend un relief particulier à la Réunion car tous les groupes présents aujourd'hui sont issus d'un processus d'immigration forcé, sous contrat ou sous contrôle de l'État. Ces groupes ayant des origines hétérogènes ont façonné la problématique des frottements culturels et de la construction de la mixité (sociale, culturelle, religieuse) à la Réunion et de son rapport au modèle français. Il s'agit, à travers cette communication, de traiter plusieurs points qui permettent d'appréhender et de comprendre la construction de la mixité à la Réunion dans des contextes historique et sociologique évoluant sans cesse au sein d'un phénomène de créolisation des hommes et des cultures d'origine. Nous partons donc d'éléments historiques, et plus particulièrement statistiques, permettant une analyse d'ordre sociologique de la Réunion d'aujourd'hui.

## **Introduction**

La colonisation réelle de l'île est le résultat d'un projet de Colbert qui envoie en 1665, sous la conduite d'Étienne Régnauld, les vingt premiers colons. Bourbon entre à partir de 1715 dans une phase de son histoire marquée par la mise en valeur des terres avec, dans un premier temps, la culture du café. Plantes fragiles, les caféiers résistent mal aux intempéries. La France, ayant perdu Saint-Domingue (1804) et l'île de France, manque de sucre et Bourbon profite alors de cette conjoncture favorable pour se lancer dans la culture de la canne à partir de 1815, culture qui supplante peu à peu les cultures vivrières. La société est alors séparée en trois classes inégales : Blancs, libres de couleur et esclaves.

L'abolition de l'esclavage se fera sans heurt. Sarda Garriga est chargé d'appliquer localement le décret Schoelcher. Le 20 décembre 1848, environ 60 000 esclaves sont ainsi libérés. Mais un problème de main d'œuvre est posé par l'émancipation de la population esclave. L'économie sucrière est, autour des années 1850, à son apogée en termes d'organisation de la production. Le gouvernement, sous la pression des colons, a alors recours au système de l'engagisme qui consiste à recruter des travailleurs étrangers sur contrat. Ce phénomène concerne des personnes étrangères à la colonie et à la métropole ayant souscrit un contrat écrit d'une durée limitée (généralement cinq ans). L'engagé est alors au service d'un engageur, propriétaire terrien. Ce terme d'engagisme fait surtout référence, de façon trop réductrice, aux

travailleurs africains et surtout indiens venus travailler dans les plantations aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Mais il y a eu aussi recrutement de main d'œuvre venant d'Europe qui connut les mêmes conditions de vie et de travail que les Africains et les Indiens.

Entre 1860 et 1861, la France signe des accords avec l'Angleterre qui permettent l'introduction massive d'Indiens dans la colonie. La Réunion se tourne également vers l'Afrique, la Chine, Madagascar, les Comores, l'Australie. En 1882, l'Angleterre dénonce les conditions de travail et de vie faites aux Indiens présents à la Réunion. Les accords sont dénoncés, mais la fin officielle de l'engagisme indien n'arrête pas pour autant la migration indienne. Le début du XX<sup>e</sup> siècle est marqué par une immigration libre. Cette nouvelle population est composée de Chinois venus de Canton ou d'Indiens musulmans originaires du Gudjerat. Ces nouveaux venus se fixeront principalement dans les villes tournant leurs activités vers le commerce.

L'entre-deux guerres verra une réforme fondamentale en termes d'attributions de compétences dans la gestion de l'immigration : le Service de l'immigration (qui supervise le volet légal de l'immigration dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle)<sup>2</sup>, est rattaché à l'Inspection du travail en 1938. Ses missions sont réduites et le Service de l'immigration n'a en principe qu'à passer les contrats avec les employeurs, à s'occuper des rapatriements et à gérer le rapatriement des derniers engagés présents à la Réunion. Cette réforme marque la fin de l'engagisme tel que fondé au XIX<sup>e</sup> siècle. Le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale, qui coupera la Réunion des relations avec les autres pays de la zone, achèvera cet épisode majeur du peuplement.

La départementalisation n'amène pas une transformation immédiate de la société et des paysages de l'île. Il faut attendre les années 1950 et l'arrivée de Michel Debré pour que des transformations importantes marquent l'île (électrification, construction de routes, construction de nouveaux types

2. ADR (Archives Départementales de la Réunion), 12M1 : « Rapport au gouverneur par l'inspecteur du travail, chef du Service de l'immigration du 19 décembre 1938 sur la réforme du Service de l'immigration ». Cette réforme permet d'avoir une approche quantitative des derniers migrants de l'engagisme. On retrouve ainsi :

« 1° - Des immigrants malgaches de race antandroy introduits à la Réunion de 1922 à 1927 et qui se sont rengagés dans le pays. Ils sont au nombre de 648 et leur régime de travail est fixé par le décret du 22 septembre 1925.

2° - Des immigrants soumis au décret de 1887 comprenant 35 Somalis et Arabes du Yemen et 146 Indiens, Comoriens et Cafres.

3° - Des immigrants rodriguais en très petit nombre. La majeure partie de ces immigrants, décimés par le paludisme et le bérubéri, est retournée à Rodrigues. »

d'habitats). Ces transformations constituent une rupture brutale avec le XIX<sup>e</sup> siècle et fondent un référentiel chronologique fort, désigné localement sous le terme de *tan lontan*, période que l'on peut étaler des années 1940 à 1970<sup>3</sup>. Les effets de la Départementalisation, qui se feront sentir surtout dans les années 50, et des mesures sociales apparaissent alors et font entrer la Réunion dans la logique du « rattrapage » destinée à aligner l'île en termes d'infrastructure sociale et scolaire sur la norme française. Pour nourrir cette politique, des infirmiers, des instituteurs, des volontaires à l'aide technique sont appelés de la France vers la Réunion.

En résumé, l'île de la Réunion se peuple par des phases chronologiques :

- de migration forcée avec l'esclavage ;
- d'immigration réglementée avec l'engagisme (elle peut être forcée mais le contrat est la règle) ;
- d'immigration liée aux crises politiques régionales, nationales et internationales (mouvements vers l'indépendance des pays voisins de l'île) ;
- d'immigration liée à une politique de rattrapage avec les Métropolitains (appelés les *zoreils* ou *zorey*) ;
- et enfin d'une immigration sociale (due aux différences de niveau de vie des îles de l'océan Indien avec la Réunion).

## Une constante : la venue par contrat

Si l'analyse de l'histoire de l'immigration réunionnaise reste complexe, c'est qu'elle est un processus particulièrement dynamique qui marque à la fois l'origine de l'histoire sociale de l'île et son actualité.

Quelques années avant l'abolition et surtout après la période esclavagiste, la colonie « engage » des milliers de personnes en provenance d'Inde, d'Afrique, de Madagascar, des Comores, de Chine, d'Australie, d'Europe et, de façon plus marginale, d'autres colonies. L'île étant formée exclusivement de migrants arrivés régulièrement depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, la problématique réunionnaise (qui est peut-être domienne) est très différente de la situation « nationale ». Les apports extérieurs sont réguliers, même si des sauts quantitatifs peuvent être observés en faisant un lien entre crises économiques et accords politiques. Ces différents épisodes du peuplement de la Réunion ont forgé une société qualifiée de multiculturelle.

3. Cette période correspond, pour les Réunionnais, au *tan lontan*. Le terme est marqué par l'idée de rupture progressive avec le mode de vie du XIX<sup>e</sup>.

Dans cette situation de créolisation, le phénomène d'ethnisation dans l'espace social réunionnais repose sur des catégories à entrées multiples, parfois disqualifiantes et stigmatisantes. Cette ethnisation trouve une large partie de ces racines dans la politique coloniale de gestion des esclaves au XVIII<sup>e</sup> siècle et des migrants de l'engagisme au XIX<sup>e</sup> siècle. Des catégories ethniques créées pour mesurer et quantifier ces flux se retrouvent dans les statistiques coloniales. Ce procédé se prolonge au XX<sup>e</sup> siècle dans la littérature produite à la Réunion avec, notamment, l'œuvre de Marius et Ary Leblond qui explore « Le jardin des races »<sup>4</sup> dans une « littér-idéologie » qui reste la référence après la départementalisation. D'autres catégories se sont forgées au cours de ces frottements, de ces mouvements, de ces rencontres, qui permettent de se distinguer et de distinguer l'autre étranger dans un jeu subtil d'énonciation collectif.

D'un point de vue chronologique, les monographies se référaient essentiellement à la fin de l'engagisme Indien en 1882. Or, l'engagisme continue jusque dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Il s'agissait donc pour nous de savoir comment s'achèvent les migrations de l'engagisme. L'entre-deux guerres verra une réforme fondamentale : Le Service de l'immigration (qui supervise le volet légal de l'immigration dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle)<sup>5</sup> est rattaché à l'Inspection du travail. Le Service de l'immigration, précédemment confié au Service de l'enregistrement, des domaines et du timbre, a été transféré à la suite d'un rapport de la mission d'inspection des Colonies de 1937 à l'Inspection du travail. Ce service comprend à ce jour, en dehors de son chef, neuf syndics. Le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale qui coupe par la suite la Réunion des relations avec les autres pays de la zone achève cet épisode majeur du peuplement. Cette réforme permet d'avoir un état des lieux des nouvelles attributions liées à cette évolution mais aussi une approche quantitative des derniers migrants de l'engagisme<sup>6</sup>. Le Service de l'immigration n'a en principe qu'à passer les contrats avec les employeurs et à s'occuper des rapatriements. Il s'occupe activement d'arbitrer et d'apaiser autant que possible les conflits qui peuvent s'élever entre engagistes et engagés.

Pour reprendre la période de l'engagisme, il faut bien évidemment distinguer différentes phases puisque cette forme d'immigration s'est

4. Voir notamment *L'Île enchantée : la Réunion*, chapitre II : « Le jardin des races », Librairie de la *Revue française*, collection « Toutes nos colonies », n°7, 1931, 156 pages.

5. ADR, 12M1, *op. cit.*

6. Cf. note 2.

déroulée sur un siècle, qu'elle a concerné différentes populations venant d'Afrique, de Madagascar, des Comores, de Chine, d'Inde, d'Europe et de France, et d'autres pays en quantité moins importante, il n'y a pas de transition ou de rupture brutale avec le système esclavagiste précédent, d'autant que les deux systèmes vont cohabiter sur une courte période.

Le passage du Code noir à la société post-esclavagiste se fait par le carnet d'engagé et plus tard par le Code de l'indigénat, par la reprise du carnet ouvrier et par l'établissement de conditions d'entrées sur le sol réunionnais qui vont privilégier des installations négociées<sup>7</sup>.

Il a souvent été dit que l'engagisme était « un nouveau système d'esclavage » et l'historien anglais Hugh Tinker a, à propos des engagés indiens, décrit des pratiques identiques à celles du temps de l'esclavage<sup>8</sup>. Les différentes recherches menées principalement à partir des archives réunionnaises et les quelques témoignages recueillis confirment cet état de fait<sup>9</sup>. L'engagisme a, jusqu'à la fin du système, été marqué par des pratiques discriminatoires. Mais ce sont précisément ces contrats qui vont pouvoir faire évoluer la situation des ouvriers étrangers ou français et qui vont participer à la fabrication d'une identité réunionnaise. L'existence de contrats va participer à la définition des conditions d'immigration et d'intégration des populations jusqu'à nos jours, notamment parce que, par contrat, français et étrangers travaillent en échange de quelque chose (logement, salaire, nourriture...). Ce contrat est ce qui va permettre d'accéder au statut de sujet dans un premier temps puisque la question de la citoyenneté est toujours d'actualité.

Mais plus encore, au travers des promesses et des contrats écrits, ce sont les conditions de vie et de travail dans ces zones de frottements et de co-présence qui vont, de façon continue mais fortement différenciée, construire et transformer la société réunionnaise.

Le non-respect des clauses parfois édictées oralement au départ vers la Réunion fera l'objet de contestations grandissantes jusque devant les

7. Il n'est en effet pas possible, pour toute personne n'habitant pas l'île, de pénétrer sur le territoire réunionnais sans avoir un billet « aller-retour » sauf à quelques rares exceptions et ce jusqu'à la fin des années 1990. Nous n'avons retrouvé aucun document qui justifierait cette pratique.

8. Hugh Tinker, *A new system of slavery*, Oxford University Press, 1974.

9. J. Weber, « L'émigration indienne à la Réunion : "contraire à la morale" ou "utile à l'humanité" ? », in E. Maestri, *Esclavage et abolitions dans l'océan Indien (1723-1860)*, éd. L'Harmattan, 2002 ; V. Chaillou, « L'engagisme africain à la Réunion : entre ruptures et résurgences d'un système condamné », in colloque international ADEN, 2007.

tribunaux : contestations sur lesquelles les archives nous fournissent des renseignements très importants ainsi que l'évolution des conditions de vie des travailleurs migrants.

Il faudra attendre le début de la Seconde Guerre mondiale et l'arrivée de l'Inspection du travail (1938) à la Réunion pour marquer la fin d'un peu plus d'un siècle d'engagisme (et on pourrait considérer que c'est dans cette période de cent ans que l'on a forgé le salariat réunionnais).

Avec la départementalisation, dont on peut situer les effets à partir de la fin des années soixante, et, avec elle, les arrivées par contrat des fonctionnaires, des volontaires civils à l'aide technique (VAT) ou encore celles des cadres des entreprises privées, les conditions de vie décrites au temps du contrat de l'engagé vont se transformer. Tous arrivent avec un contrat qui fixe les obligations des deux parties. Par exemple, les VAT, en arrivant sous contrat, doivent recevoir de leur employeur un appartement équipé, remplir diverses conditions comme celle d'être « décidé à travailler, même dans une ambiance décontractée » et ses frais de voyage et de transport de bagages peuvent être pris en charge. Nous sommes loin du contrat qui liait l'engagé du XIX<sup>e</sup> siècle à son employeur.

Sans données statistiques et démographiques précises, il semble difficile de nier que la totalité des immigrants métropolitains viennent à la Réunion avec un contrat et que les termes de celui-ci vont participer à la définition des différents groupes sociaux.

Il y a, bien sûr, un autre mouvement de migration qui se situe « hors contrat », celui qui se fait de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle par rapprochement familial ou par proximité territoriale des populations venues du nord de l'Inde (Gudjerat) ou de Chine (arrivée progressive des membres d'un même village, d'un même district, d'un même groupe familial). Difficile à chiffrer, cette immigration se retrouve dans des récits de vie publiés localement pour valoriser et rendre compte de l'action des premiers arrivants ou de tel groupe particulier, principalement ceux venant de Chine et d'Inde<sup>10</sup>.

L'immigration de la fin du XX<sup>e</sup> siècle est encore différente, même si les flux précédents continuent. Elle est plus « sociale », et provient de la zone « océan Indien », de Madagascar et des différentes îles Comores, principalement de Mayotte, mais aussi de la France métropolitaine. Elle regroupe des populations sans contrat, mais attirées par des avantages

10. In Amode Ismael Daoudjee, *Les Indo-Musulmans gujarati*, éd. Grather, 2002 ; Jean-Régis Ramsamy, *Histoire des bijoutiers indiens de la Réunion*, Azalées éditions, 1999.



sociaux, non acquis pour les Mahorais par exemple, et par un mode de vie « plus facile » pour les Métropolitains.

La question de l'évolution du statut de l'immigrant et de sa nationalité n'a fait pour le moment l'objet d'aucune étude locale. Il s'agit donc pour nous d'apporter quelques éléments permettant de cerner cette question qui participe à l'intégration des populations migrantes à la Réunion. Voyons comment, au fil des différentes étapes du peuplement de l'île, les catégorisations des individus et des groupes « ethniques » transmises par les statistiques deviennent le reflet des dynamiques de rapports sociaux complexes et permettent de comprendre la complexité de la mixité réunionnaise.

## L'évolution de la catégorisation dans les recensements

Il existe un réel décalage entre le concept statistique d'étranger et les représentations relatives au vécu des populations. Ce décalage pourrait être un exemple permettant de soutenir une discussion critique des catégories de la statistique officielle à condition de pouvoir comparer les diverses manières de considérer la présence des Métropolitains dans les autres DOM.

Déjà, au tout début du XX<sup>e</sup> siècle, le *Bulletin de l'Académie de la Réunion* fait état de l'inadaptation des tableaux statistiques concernant les mouvements de population dans les colonies françaises proposés par le Ministère<sup>11</sup>. Il s'agit alors de proposer un bilan démographique de la colonie dans la perspective de l'application des premières « lois sociales » décidées de la Métropole, notamment de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes, ainsi que celle relative à l'assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables :

« Les tableaux statistiques de la population sont imparfaitement adaptés à la population d'une vieille colonie comme la Réunion. Il a donc fallu élaborer, en se tenant le plus près possible des modèles joints aux instructions ministérielles, des tableaux nouveaux. C'est ainsi qu'à la distinction fondamentale entre la population européenne, indigène et métisse, a été substituée nécessairement une classification comprenant, comme dans la Métropole, deux catégories (population française et population étrangère), auxquelles nous nous sommes efforcés de joindre, chaque fois que cela nous a

11. Jules Palant, « Relevé démographique de l'île de la Réunion », *Bulletin de l'Académie de l'île de la Réunion*, vol. 1, annexe n° 4, 1914, pp. 111-127.

été possible, une troisième catégorie comprenant les travailleurs immigrants (sujets français ou sujets étrangers), qui ont un statut spécial »<sup>12</sup>.

**Tableau général la population de 1846**<sup>13</sup>

	<b>Population libre</b> (blanche et libre de couleur)	<b>Population esclave</b>	<b>Indiens engagés</b>	<b>Chinois engagés</b>	<b>Affranchis ou libérés provenant de Nossi-Bé</b>
H < 14 ans	8 298	7 007	Population non détaillée		
F < 14ans	8317	6 745			
H entre 14 et 60 ans	11 343	28 552			
F entre 14 et 60 ans	11 036	15 692			
H > 60 ans	635	2 746			
F > 60 ans	804	1409			
<b>Totaux</b>	<b>40 433</b>	<b>62 151</b>	<b>1 684</b>	<b>650</b>	<b>56</b>
<b>Atelier colonial</b>	Noirs libérés		19	<b>Total atelier colonial : 182</b>	
	Noirs engagés		68		
	Noirs esclaves		95		
<b>Totaux</b>			<b>105 156</b>		

La façon dont les États et les individus fabriquent des catégories de population lors des recensements permet à la fois de décrire des populations et des situations et de prescrire des actions en tenant compte des catégorisations produites. Concernant l'île de la Réunion, et plus largement

12. Jules Palant, *op. cit.*

13. Extrait de « Tableaux de population, de culture de commerce et de navigation, formant pour l'année 1846, la suite des tableaux insérés dans les notices statistiques sur les colonies françaises », pages 10-11. Le tableau porte la note suivante qui précise : « Dans le chiffre de 40 433 formant le total de la population libre, ne sont pas compris : 1. les fonctionnaires et employés non propriétaires, ainsi que leurs familles, au nombre de 199 personnes ; 2. 60 sœurs de voiles ; 3. les troupes de la garnison ; 4. 72 gendarmes. Ces chiffres, ajoutés à celui de la population sédentaire, portent à 42 566 personnes le total général de la population libre. »

les DOM-TOM<sup>14</sup>, celles qu'on peut appeler les spécificités locales ont différé l'application du modèle républicain. Pour la Réunion, les appellations « Blancs », « libres de couleurs », « esclaves », « affranchis » confirment que le classement lié à la couleur ou aux « origines » est doublé d'un classement selon la condition sociale. Par ailleurs, si la distinction par le statut apparaît dans les statistiques, la population « blanche » est ici synonyme de libre. L'engagé, ou *coolie* pour les Antilles, apparaît comme catégorie sociale dès 1846.

Après 1848 et jusqu'en 1881, les catégories d'immigrants indiquent les lieux d'origine sans référence précise pour les pays. Ils sont « indiens », « chinois », « africains », ou « indigènes ». On trouve également des indices de statut comme « domestiques », « immigrants » et, en 1877, une étonnante catégorie mixte, « engagés indigènes », expression que l'on retrouvera en 1892, 1902 et 1907. À partir de 1866, malgré la volonté de procéder à un recensement identique à celui organisé en Métropole, on continue à fabriquer une ethnicisation de la population immigrante à partir des origines et du statut occupé dans l'île.

### Statistique de migration de 1860

	<b>Indiens</b>	<b>Chinois</b>	<b>Africains</b>
Hommes	32 961	436	20 501
Femmes	3 966	0	5 720
Enfants H	909	0	775
Enfants F	723	0	598
<b>Totaux</b>	<b>38 559</b>	<b>436</b>	<b>27 594</b>

De 1881 à 1936, les catégories renvoient davantage à l'origine, réelle ou supposée, des individus : indiens, malgaches, cafres, chinois et arabes. Pour ces trois dernières catégories, elles sont souvent des exonymes résultants de combinaisons multifactorielles... Les Cafres désignent-ils dans ces statistiques la population d'origine africaine en lien direct avec cet ethnonyme regroupant au cours des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles les nations sauvages ou les *Cafirs*, mot arabe désignant les populations niant l'unité d'un

14. Cf. le texte de Pierre-Yves Cusset, <http://www.strategie.gouv.fr/IMG/pdf/notecussetstatistiquesethniques.pdf>, et celui de J.-L. Rallu, « Les catégories statistiques utilisées dans les DOM-TOM depuis le début de la présence française », INED, *Population*, n° 3, 1998.

dieu ou les infidèles<sup>15</sup> ? Aujourd'hui, ce terme revêt une connotation identitaire forte le rapprochant plus du terme de « négritude » qui rassemble la population noire ou africaine et malgache de l'île.

### Résultat général du dénombrement par commune

(arrêté du 7 novembre 1881)<sup>16</sup>

<b>Immigrants</b>	Indiens	Malgaches	Cafres	Chinois
H < 16 ans	2 521	421	491	39
F < 16 ans	2 731	491	504	54
H > 16 ans	19 560	4 004	6 995	397
F > 16ans	5 822	1 454	1 323	28
<b>Totaux</b>	30 634	6 370	9 313	518

### Résultat général du dénombrement par commune

(arrêté du 12 novembre 1887)<sup>17</sup>

<b>Immigrants</b>	Indiens	Malgaches	Cafres	Chinois	Arabes
H < 16 ans	2 808	614	640	24	9
F < 16 ans	3 053	581	709	71	41
H > 16 ans	14 174	3 647	6 001	415	133
F > 16ans	5 139	1 392	1 476	27	17
<b>Totaux</b>	25 174	6 234	8 826	537	200

Quand au terme « Chinois », il rassemble très largement les populations venant d'Asie, en dehors des Indiens. Dans le sens créole, *sinoi*, cette catégorisation regroupe les populations chinoises et vietnamiennes, quelle que soit la date de leur arrivée dans l'île.

15. Dominique Lanni, « Des mots, des sauvages et des hommes : les Cafres, les Hottentots et les nations sauvages dans les dictionnaires de langue, les dictionnaires historiques et les encyclopédies au siècle des Lumières », *Africultures*, ([http://www.africultures.com/index.asp?menu=affiche\\_article&no=4033](http://www.africultures.com/index.asp?menu=affiche_article&no=4033)) publié le 20/09/2004.

16. ADR, 8US1881, « Arrêté n° 736 du 7 novembre 1881 fixant le chiffre officiel de la population de la Colonie », page 533, et encart du tableau statistique par commune à la page suivante.

17. ADR, 8US1888, « Arrêté n° 73 du 27 mars 1888 fixant le chiffre officiel de la population de la Colonie », page 160-161, et encart du tableau statistique par commune à la page suivante.

**Chiffre de la population** (arrêté du 28 novembre 1892)<sup>18</sup>

<b>Immigrants</b>	Indigènes engagés	Indiens	Malgaches	Cafres	Chinois	Arabes
H < 16 ans	193	2 734	636	819	33	6
F < 16 ans	153	2 694	559	740	24	4
H > 16 ans	549	11 289	3 141	6 354	323	107
F > 16ans	251	4 824	1 281	1656	32	13
<b>Totaux</b>	1 146	21 541	5 617	9 749	412	130

Dans le recensement de 1887, apparaît le terme « Arabes » qui désigne en fait des populations indo-musulmanes qui arrivent dans un premier temps de la région du Gudjerat comme engagés ou volontaires. Par extension, ce terme désigne aujourd'hui la totalité des musulmans de l'île quelle que soit leur origine.

**Chiffre de la population** (arrêté du 11 juillet 1902)<sup>19</sup>

<b>Immigrants</b>	Indigènes engagés	Indiens	Malgaches	Cafres	Chinois	Arabes
H < 10 ans	54	1 741	571	411	7	22
F < 10 ans	126	1 926	423	479	3	60
H > 10 ans	267	6 748	1 917	3 922	1 343	206
F > 10 ans	154	3 077	760	976	25	28
<b>Totaux</b>	601	13 492	3 671	5 788	1 378	316

Le dénombrement de 1897 est réalisé par un commis de perception et en 1902 par un commissaire de police à qui l'on adjoint un indicateur désigné par le maire pour assister chaque recenseur. Ce détail est relativement important puisque l'indicateur, guide du recenseur, est une personne connaissant bien sa commune utilisant les termes de l'époque pour désigner les différents lieux-dits, quartiers ou rues de sa ville. L'agent recenseur est aussi « assisté d'un membre du conseil municipal de la localité ». Le dénombrement est effectué d'une façon nominative pour « les chefs de famille, les chefs de ménage, les garçons à partir de 16 ans révolus, les

18. ADR, 8US1892, « Arrêté n° 368 du 27 novembre 1892 fixant le chiffre officiel de la population », page 351-352, et encart du tableau statistique par commune à la page suivante.

19. ADR, 8US1902, page 584 et encart du tableau statistique par commune à la page suivante.

travailleurs non engagés » et d'une façon numérique pour « les personnes formant le groupe de la famille, comprenant les filles, majeures ou mineures, les garçons au-dessous de 16 ans, habitant chez le chef de famille, les domestiques, les immigrants, les engagés ». Les recensés numériques sont : indigènes engagés, indiens, malgaches, cafres, chinois, arabes...

### Chiffre de la population (arrêté du 5 octobre 1907)<sup>20</sup>

<b>Immigrants</b>	Indigènes engagés	Indiens	Malgaches	Cafres	Chinois	Arabes
H < 16 ans	14	847	136	163	0	27
F < 16 ans	23	762	180	190	38	43
H > 16 ans	119	3387	1284	2416	707	265
F > 16 ans	45	1518	341	468	35	42
<b>Totaux</b>	201	6514	1941	3237	780	377

Ainsi, durant les premières décennies du vingtième siècle, la société réunionnaise se trouve dotée des composantes humaines fondamentales qui vont être les siennes aujourd'hui. Le démantèlement des grands domaines et la généralisation du colonat partiaire (« colonage ») met fin à la recherche de main-d'œuvre extérieure cependant que l'attribution de la nationalité française aux migrants demeurés dans l'île et à leurs enfants contribue à les y fixer.

### Vers la fin de l'engagisme : chiffre de la population (arrêté du 22 septembre 1936)<sup>21</sup>

<b>Immigrants</b>	Indiens	Malgaches	Cafres	Chinois	Arabes	Etrangers
H < 16 ans	20	34	7	339	191	97
F < 16 ans	28	47	5	203	192	91
H > 16 ans	74	696	142	1890	398	281
F > 16 ans	48	64	15	311		125
<b>Totaux</b>	170	841	169	2845	920	594

Pourtant, à la pluralité des populations qui vivent ensemble sur l'île, ne correspond nullement une diversité des classes sociales. Ces dernières se

20. ADR, 8US1907, pages 744-745 et encart du tableau statistique par commune à la page suivante.

21. ADR, 8US1936, *idem*, année 1936, pages 910-911, proclamé par arrêté du 22 septembre 1936.

réduisent à deux grandes catégories : au sommet, l'aristocratie des planteurs – les « grands Blancs » ou « gros Blancs » – réduite à quelques familles et sociétés financières, concentre les capitaux et les moyens de production. À la base, l'ensemble des travailleurs ou des « laissés pour compte » de toutes origines forme une population métissée sur le fond de laquelle s'esquissent des différences d'origine ethnique et de tradition culturelle liées à l'histoire des migrations qu'a connue la colonie.

**État indiquant le nombre par catégories  
des immigrants restant dans la colonie à la date du 15 décembre 1938**

	<b>Malgaches</b>	<b>Rodriguais</b>	<b>Somalis et Arabes du Yémen</b>	<b>Indiens, Cafres, Comoriens</b>
<b>H</b>	608	45	35	146
<b>F</b>	40	13	0	0
<b>E</b>	Inconnu	38	0	0
<b>Totaux</b>	648	96	35	146

La répartition géographique de ces diverses composantes relève de leur place dans le système productif. Elle permet de distinguer entre une zone rurale des « hauts » correspondant à l'intérieur montagneux de l'île et une zone côtière nommée « les bas » qui englobe l'espace rural de développement intensif de la « plantation », des bourgades (auxquelles l'histoire catholique de l'île a attribué des noms de saints), la zone portuaire (Le Port), et la capitale (Saint-Denis), lieux du commerce, de l'industrie et de l'administration coloniale. Dans les hauts et sur les basses pentes, les petits colons vivent pour la plupart misérablement sur des petites propriétés ou en tant qu'exploitants pour le compte de plus fortunés qu'eux. Parmi eux, se retrouvent des descendants d'esclaves ou d'affranchis ayant accédé à la terre. Dans les bas, la majorité des descendants d'esclaves et d'engagés ainsi que les métis forment un prolétariat rural ou usinier qui vit à proximité et dans la dépendance des riches familles de « grands planteurs ». Certains deviennent « bazardiers » ou occupent des petits métiers, cependant que d'autres travaillent dans le cadre de la généralisation des contrats de « colonage » sur les terres des grands propriétaires.

Notons que dans ce contexte pré-départementaliste, les descendants d'affranchis et les « Blancs » ou ceux qui se considèrent comme tels, forment un fond matriciel créole qui plonge ses racines dans les origines du peuplement et de la mise en place du système servile. Ils réitèrent la vieille

opposition entre ceux qui sont nés dans la colonie et les nouveaux venus dont le degré d'intégration se lit à la maîtrise de la langue et à l'intériorisation des valeurs et du mode de vie créoles (religion, alimentation, manières d'être...) alors idéalisés par cette fameuse « civilisation de la varangue » qu'offrent comme modèle les propriétaires.

## **La construction des catégories statistiques et l'intégration des migrants : nouvelles données**

La catégorisation des populations par les populations elles-mêmes est contextuelle : elle est faite pour déranger les statisticiens d'une certaine façon. Mais, parce que ces catégorisations sont très opérationnelles, utilisées à bon escient elles marquent des territoires sociaux et parfois économiques, elles permettent de rentrer dans des lieux privés, elles jouent parfaitement leur rôle d'« altérisation ». Elles sont aussi politiques, même si les tentatives de créer des listes communalistes n'a jamais atteint les niveaux de représentation que l'on a sur l'île Maurice par exemple. Cette question de la catégorisation (un « arabe » en France, c'est quoi ?) permet d'instaurer un équilibre instable du fait de la part d'implicite qui marque ce qu'est le « contexte » ou « la situation » lorsque l'on analyse les jeux de construction au regard de la notion d'interactions sociales quotidiennes. Les questions de l'intégration sont ici doubles pour ceux qui pensent être ici comme sur n'importe quelle partie du territoire national : inscrits dans le territoire national du fait de la continuité territoriale, ils doivent aussi entrer dans le jeu des relations sociales et donner plus que de leur temps pour participer au développement de l'île et dire « je suis chez moi ici ».

### **Des « marqueurs d'intégration »**

À partir d'un questionnement sur les notions de migrants et d'étrangers, nous avons réuni des informations pour interroger les immigrations comorienne et métropolitaine. Si l'on s'en tient à la question des Métropolitains, et si l'on considère qu'ils sont bien dans la continuité territoriale en venant à la Réunion, ils ne peuvent effectivement être considérés du point de vue statistique comme des étrangers. De même pour les populations venant de l'île de Mayotte. Cependant, l'accueil fait aux Métropolitains ainsi que leurs conditions d'intégration font qu'ils forment une communauté différente de celles des locaux installés durablement dans l'île ceci tant du point de vue de



leurs statuts, de leurs modes de vie, de l'image qu'ils ont et donnent d'eux-mêmes que des représentations que les autres se font d'eux.

Contraints de privilégier la collecte de données de type oral, la question qui s'est posée a été de repérer dans l'espace insulaire, les Français venus de Métropole.

Au fil des conversations, des discours ou des entretiens plus approfondis, est apparue une catégorisation que nous qualifierons de type « émique » par laquelle nos interlocuteurs en venaient à distinguer d'eux-mêmes, entre, d'une part, « ceux qui sont de passage, ceux avec qui on ne se lie pas et qui viennent par curiosité, pour voir du pays ou pour faire du fric », c'est-à-dire cumuler des avantages financiers liés à un éventuel statut de fonctionnaire dans les DOM ; d'autre part, « ceux qui restent par amour du pays ».

L'approfondissement de ces catégories distinctives, voire discriminatoires – « ceux qui restent par amour du pays » et « ceux qui sont de passage » – qui revenaient à plusieurs reprises chez des interlocuteurs différents, nous a permis d'identifier un certain nombre de critères que nous retiendrons comme « marqueurs d'intégration » savoir :

- La naissance dans l'île de parents métropolitains ou mariés à des Métropolitains mais, surtout, le fait de « donner la vie » à la Réunion, c'est-à-dire d'être parents d'enfants nés dans l'île qui, eux-mêmes, peuvent être porteurs de projets matrimoniaux et familiaux locaux.

- L'intention de se faire inhumer « ici » et, pour certains, dans la tombe familiale où repose déjà au moins un parent décédé.

- La possession de la langue créole, certes, mais surtout celle de souvenirs d'enfance liés à l'apprentissage de cette langue, marquant la construction identitaire d'un individu et sa fabrication culturelle.

- Le mimétisme ou l'emprunt culturel qui permet d'adhérer à des facettes du mode de vie, des manières d'être et de penser créoles.

- Un certain regard sur la société réunionnaise d'hier et d'aujourd'hui qui inclut une vision nostalgique et idéalisée, voire paternaliste de « la Réunion longtemps », celle d'avant les années 1980 qui, avec la régionalisation, ont ouvert les portes de l'île au phénomène de globalisation, mettant à mal certaines valeurs traditionnelles comme la solidarité, l'entraide, le sens de l'accueil, le respect de l'autorité.

- L'image renvoyée de la société d'accueil qui stigmatise les *zoreils* ou ceux qui sont considérés comme tels en raison des péripéties se rapportant aux premiers temps de leur installation : statuts, modes de vie, situation économique qui faisaient d'eux une classe de nantis coupés de la société locale et affichant un net mépris pour tout ce qui était réunionnais.

Dans ce cadre, les Métropolitains (*zoreils*), représentants directs de la culture française, garants du nouveau genre de vie venu contrebalancer le modèle créole avec la départementalisation, ne font pas l'objet d'une méfiance ni d'un rejet systématique, si ce n'est dans cette part de crainte, d'admiration et d'envie qui, rappelant les relations paternalistes avec les anciens colons, amène aussi bien à les copier qu'à les contester. Avec eux, les relations peuvent être de cordialité, mais aussi de rivalité, notamment pour tout ce qui touche à la question de l'emploi, du rapport au travail, et aussi, souvent, de l'expression identitaire.

Ces oppositions s'extériorisent dans les débats intellectuels comme dans les querelles au quotidien, sous la comparaison des contraires « *zoreils*/créoles », « créole » étant entendu alors au sens global de « Réunionnais » ou d'autochtones, c'est-à-dire du « pays » et non plus dans son acception restreinte.

En cette période intense de chômage (quels que soient les modes de calculs, le taux de chômage est, au niveau régional, supérieur à 30% de la population active) mais aussi d'échanges et de refonte sociétariale, qui parfois rappellent l'apparent non-sens de la période servile, une telle opposition ne manque pas d'être exploitée par les extrémistes de tous bords. En témoignent ces graffitis qui, sporadiquement, affichent sur les murs de certaines zones urbaines, le slogan « *zoreils* dehors » qui signifie aux Métropolitains de rentrer chez eux. Cependant, on ne peut dire qu'ils fassent l'objet de stéréotypes qui, trouvant leur fondement dans leurs croyances ou la couleur de leur peau, les désignent comme dangereux d'autant plus que leur statut économique et social les a protégés plus ou moins de la marginalisation et de l'exclusion.

Toute autre s'avère la condition du second type de nouveaux migrants ; notamment celle des populations venant de Madagascar et surtout des îles de l'archipel des Comores qui, formant le sous-prolétariat des zones urbaines, occupent le bas de l'échelle sociale et prennent la place des « étrangers » des périodes historiques précédentes. Appelés « Comoriens » ou « Comores » par les Réunionnais, qui ne distinguent nullement entre les Mahorais de nationalité française et les autres, ils focalisent les anciennes peurs dont étaient la cible les esclaves et les « engagés ». Si les autorités ne mettent pas aujourd'hui d'obstacles à leur pratique religieuse, l'ensemble de la population les craint comme « voleurs » ou délinquants susceptibles d'accomplir n'importe quel acte répréhensible. Ils les soupçonnent surtout d'être experts dans l'art et la manière de jeter des sorts. Cependant, certains Réunionnais n'hésiteront pas à faire appel à leurs services dans les cas gravissimes d'envoûtement. Contrairement aux Métropolitains ou à d'autres nouveaux

migrants occupant une meilleure position sociale, les Comoriens sont systématiquement maintenus à l'écart et n'ont que peu de contact avec les locaux. Mais, à retenir les leçons de l'histoire, l'on peut miser sur l'hypothèse que dans l'avenir, leurs descendants ou eux-mêmes (tant les processus s'accélérent au présent), auront contribué autant que les Métropolitains ayant choisi de demeurer dans l'île, au processus de créolisation, ceci à la faveur d'autres échanges, d'autres refontes, à la mesure de l'ouverture de la société réunionnaise au monde et de ses potentialités d'intégration d'éléments nouveaux.

### **Pour conclure : des espaces de frottements culturels**

Nous faisons l'hypothèse que les cimetières, les lazarets, lieux de quarantaine sanitaire qui rassemblaient pour quelques jours les arrivants dans l'île, les camps d'esclaves et les *calbanons* où vivaient les différents groupes d'engagés à proximité des usines, sont les porteurs du sens et de la mémoire de la rencontre de la diversité culturelle et de la construction de la mixité réunionnaise. Ces lieux font l'objet depuis peu de tentatives isolées de réhabilitation. Mais ils restent difficiles d'accès car ils sont fortement soumis à des tentatives d'appropriation ou de privatisation et ne font pas l'objet d'une volonté forte de valorisation.

Les cimetières comme espaces de mémoire<sup>22</sup> permettent de lire les processus historiques et sociaux dans lesquels s'inscrit la population réunionnaise. L'observation des pratiques de la fin du XVIII<sup>e</sup> jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle permet d'analyser comment le statut social reproduit une position à la fois dominante et visible dans le cimetière.

À la Réunion, la situation économique que connaît l'île depuis une trentaine d'années ne permet plus d'intégrer facilement et rapidement via le travail des groupes de populations qui arrivent avec ce statut d'étranger fortement marqué par une (des) langue(s) et modes de vie différents. Nous l'avons décrit par ailleurs les derniers arrivés sont systématiquement considérés comme « étrangers » et leur intégration sociale et économique se fait avec difficulté. Des bombages « Comoriens dehors » et « *zoreils* dehors » ont surgi dans les années 1990 dans quelques communes et un élu n'a pas hésité à demander, anticipant la loi récente sur le contrôle de l'immigration, que des tests ADN soient passés pour vérifier que les nouveaux arrivants sont effectivement des Mahorais et non des Comoriens et que les naissances sur le sol français ne donnent pas droit systématiquement à la nationalité française.

22. L. Hoarau, « Histoire réunionnaise et lieux de mémoire », *Nout'lang*, n° 12, premier trimestre 2006.

Il semble aujourd'hui urgent de pouvoir poursuivre l'observation et l'analyse des phénomènes migratoires actuels à l'échelle de l'océan Indien dans une société dont les moteurs économiques et sociaux d'intégration sont en crise profonde.